

---

eux-mêmes, puisqu'il doit être tenu compte de leurs traditions et de leurs institutions culturelles et historiques.

## **LE DIFFÉREND ISRAËLO-ARABE**

Aucun plan de sécurité régionale ne saurait être viable s'il ne prévoit pas une recherche soutenue d'un règlement négocié juste et durable du différend israélo-arabe sous tous ses aspects, et fondé sur les résolutions 242 et 338, y compris le droit de tous les pays de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et l'exigence du retrait israélien des territoires occupés en 1967. Le Canada estime aussi qu'une paix juste exige que soient également satisfaits les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination à exercer dans des négociations de paix.

La reprise des efforts de dialogue entre les parties concernées pourrait encore offrir la meilleure chance de progrès prochains, car le dialogue restera un élément essentiel de toute solution durable. Le Canada continue de favoriser la tenue, à un moment approprié après la fin des hostilités, d'une conférence internationale bien structurée en vue de faciliter la conclusion d'un règlement négocié entre les parties directement en cause.

Il est également possible que la crise actuelle permette de galvaniser la volonté politique régionale de manière à ce que de nouveaux cadres favorisant la recherche d'une solution durable au différend israélo-arabe puissent apparaître.

## **DISPARITÉ ÉCONOMIQUE ET RECONSTRUCTION**

Il est évident que la sécurité ne repose pas seulement sur des structures militaires ou sur des accords politiques. Elle comporte aussi une dimension économique essentielle.

Il est possible que les disparités économiques de la région aient également contribué aux tensions intra-régionales et à l'insatisfaction populaire générale. Après la guerre, d'importants efforts de reconstruction économiques seront nécessaires. Une nouvelle instance régionale permettant une véritable coopération économique pourrait fort bien être